

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

**Séance du 30/05/2019
2^{ème} convocation**

Extrait n°19



Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 15

De Votants : 16

Le quorum n'ayant pas été atteint le samedi 25 mai 2019, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le jeudi 30 mai 2019, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2^{ème} lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la convocation : le 25 mai 2019

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, IBRAHIM SAID Maanrifa, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, ABDOU Mikidadi, Anchya BAMANA, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali.

Absents :

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoirifia, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima, ABDOU-MADI Sandati, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moillim, SAID Mohamed Barrabé, BACAR Inchaty Soilihi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjié

Représentés :

ANTOINE Ibrahim Salam, ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa,

A été nommé(e) secrétaire de séance : **Madi Said**

Objet : La décision modificative n°2



Vu le dernier état de fiscalité transmis par la Direction Régionale des Finances Publiques.

Considérant la décision modificative n°1,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'adopter la décision modificative numéro 2 comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Fonction-Opération	Montant	Article (Chap) - Fonction-Opération	Montant
2041411(204)-01-055 : Biens mobiliers	400 000.00	021 (021)-01 : Virement de la section de fonct.	750 000.00
2111 (21)-01-054 : Terrains nus	350 000.00		
	750 000.00		750 000.00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Fonction-Opération	Montant	Article (Chap) - Fonction-Opération	Montant
022 (022) - 01 : Dépenses imprévues	140 224.84		
023 (023) - 01 : Virement à la section d'investissement	750 000.00		
6188 (011) - 01 : Autres frais divers	150 000.00		
6217 (012) - 01 : Personnel affecté par la col	40 000.00		
6574 (65) - 01 : Subvention fonct. aux assos et autres	50 000.00		
	1 130 224.84		
Total dépenses	1 880 224.84	Total recettes	750 000.00

D'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, tous les membres du conseil présents ont signé sur le registre.

Fait à Tsingoni, le 25 mai 2019

Le président de la 3CO
Zainoudine ANTOYISSA

